RÈGLEMENT (CEE) N° 2066/83 DE LA COMMISSION

du 25 juillet 1983

modifiant le règlement (CEE) n° 1641/71 en ce qui concerne les normes de qualité pour les pommes et les poires

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté économique européenne,

vu le règlement (CEE) n° 1035/72 du Conseil, du 18 mai 1972, portant organisation commune des marchés dans le secteur des fruits et légumes (1), modifié en dernier lieu par le règlement (CEE) n° 1738/82 (2), et notamment son article 2 paragraphe 3,

considérant que les normes de qualité pour les pommes et les poires de table sont fixées par le règlement (CEE) n° 1641/71 de la Commission (3), modifié en dernier lieu par le règlement (CEE) n° 2065/83 (4) ; que, dans les tableaux annexés, ces normes comportent l'énumération d'un certain nombre de variétés ; qu'il convient d'adapter cette énumération aux variétés dont les caractéristiques correspondent aux définitions qui y sont établies ;

considérant que les mesures prévues au présent règlement sont conformes à l'avis du comité de gestion des fruits et légumes,

A ARRÊTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT :

Article premier

Dans les normes de qualité pour les pommes et les poires figurant à l'annexe du règlement (CEE) n° 1641/71, les modifications suivantes sont apportées :

— au tableau A (critères de coloration concernant les pommes), la variété « Summerred » est ajoutée dans le groupe B à la suite de la variété « Delicious Pilafa », et les variétés « Elstar » et « Mantet Rouges » sont ajoutées dans le groupe C à la suite de la variété « Jonagold »,

— au tableau C (liste de variétés de pommes et de poires de table à gros fruits), sous « Pommes », la variété « Mutsu » (Crispin) est ajoutée à la suite de la variété « Delicious Pilafa ».

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le 1er août 1983.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 25 juillet 1983.

Par la Commission

Poul DALSAGER

Membre de la Commission

(1) JO n° L 118 du 20. 5. 1972, p. 1.
(2) JO n° L 190 du 1. 7. 1982, p. 7.
(3) JO n° L 172 du 31. 7. 1971, p. 1.
(4) Voir page 27 du présent Journal officiel.